

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 25 (1887)
Heft: 11

Artikel: La manie du vol
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. a série ; 3 fr. les deux.

Particularités sur les tremblements de terre.

Un simple ébranlement de l'écorce terrestre, qui n'est pour l'histoire naturelle de notre globe qu'un incident insignifiant, est une source d'affreux malheurs pour l'homme. Dès l'origine des sociétés humaines, les tremblements de terre ont été un sujet d'épouvante et d'horreur. Aussi la panique qui s'est emparée tout récemment des populations du midi de la France est-elle facile à comprendre. Mlle Nilsson, l'éminente cantatrice, qui se trouvait à Menton lors de l'événement, en a fait, dans le *Voltaire*, un récit auquel nous empruntons ces émouvants détails :

« Dans le jardin de l'hôtel, la terre dansait sous nos pieds, et des fissures béantes ne nous laissaient aucun doute sur la nature de la catastrophe. J'étais persuadée que notre dernière heure avait sonné et que d'un moment à l'autre la terre allait s'entrouvrir et nous engloutir. Il y avait des morts et des blessés ; Menton n'était plus reconnaissable, tout, autour de nous, était en ruines. On dressa deux tentes dans le jardin, et tous ceux qui ne s'étaient pas sauvés dans la campagne comme des fous, s'installèrent de leur mieux là-dessous, avec des couvertures. »

En effet, nulle catastrophe n'imprime à l'esprit autant de terreur ; et il ne faut point s'étonner si les personnes qui ont été témoins d'un de ces événements sont celles qui en appréhendent le plus le retour. Ce qui nous saisit, c'est que nous perdons tout-à-coup notre confiance innée dans la stabilité du sol ; une puissance inconnue se révèle tout-à-coup, et le calme de la nature n'est plus qu'une illusion.

Hélas, notre pauvre croûte terrestre, loin de présenter cette masse inébranlable que se figure notre imagination, est au contraire dans un état presque continual de vibration. D'après une intéressante étude de M. Heim, que vient de traduire M. Forel, on a noté, de 1850 à 1857, sur la surface du globe, 4620 tremblements de terre. Une statistique officielle italienne nous montre que, dans l'année 1870, quoi qu'on n'ait pas eu à signaler de catastrophe extraordinaire, il n'y a pas eu, dans l'ensemble du royaume, moins de 2225 maisons détruites ou gravement endommagées, 98 hommes tués et 223 blessés, par l'effet des tremblements de terre. En moyenne, on peut compter, par jour, sur la surface du globe, deux tremblements de terre.

L'histoire de l'Europe, dit M. Heim, a enregistré des catastrophes épouvantables. En l'an 526, par exemple, 120,000 habitants périrent en Italie par suite d'un seul tremblement de terre. En 1623, en Sicile, 60,000 vies humaines furent victimes d'un de ces cataclysmes. Et qui ne connaît pas l'histoire des célèbres tremblements de terre de Lisbonne, en 1755, de Calabre, en 1783, 1854 et 1870.

Les effets mécaniques de ce phénomène sont des plus étonnans. Le même savant rapporte qu'en 1783, on vit en Calabre les sommets des montagnes s'affondrer en maint endroit ; des lacs furent formés par des éboulements qui barraient les vallées ; des maisons furent lancées dans les airs, comme projetées par une mine ; les pavés des rues traversaient l'air comme des boulets de canon.

A Rio Bamba (Amérique du Sud), détruit en 1797 par un tremblement de terre qui fit 40,000 victimes, des cadavres furent arrachés de leurs tombeaux ; plusieurs centaines d'hommes furent lancés en l'air et leurs corps tombèrent jusqu'au sommet d'une haute colline, de l'autre côté d'une rivière.

En 1811, dans le Missouri, on voyait les forêts osciller comme des champs de blé battus par l'orage.

Les fissures qui se produisent dans le sol restent parfois ouvertes et se referment presque subitement. A Port-Royal, en 1692, on a vu des hommes engloutis dans ces fissures, être aplatis, mutilés, et dans certains cas, rejetés ensuite au dehors. A Lisbonne, une crevasse engloutit tout le quai de Marbre avec les habitants qui s'y étaient réfugiés.

Nous recommandons en conséquence, pour une quantité d'autres détails pleins d'intérêt, la lecture de la brochure : *Les tremblements de terre et leur étude scientifique*, de M. Albert Heim, traduite par M. Forel, éditée chez M. Rouge, libraire. — Prix : 30 centimes.

La manie du vol.

M. Macé, ancien chef de service de la sûreté, à Paris, publie, chez M. Charpentier, un livre appelé à faire sensation. Il y a dans ce livre des révélations sur le monde parisien, dont on ne se serait fait aucune idée, témoign le chapitre qui a trait aux nombreux vols qui se commettent dans les grands magasins, et auquel nous empruntons ces quelques passages :

« Les grands magasins de Paris servent de rendez-vous à la haute et basse pègre. Les femmes, les flaneurs, les amoureux accourent en foule aux ex-

positions mensuelles de ces magasins, devenus un centre d'opération pour les agents et les voleurs. — Lorsqu'une femme y pénètre, tout conspire contre elle, coquetterie, séductions, modes et facilité de prendre. Sur une période de 5 ans, 150 vols ont été constatés par jour, au préjudice des trente principaux magasins de Paris ; soit une moyenne de 5 pour chacun d'eux.

Les agents de la sûreté et les employés chargés de la surveillance de ces établissements, n'arrivent pas à capturer le quart des voleurs et des voleuses. Pour éviter toute erreur, jamais une arrestation n'est faite qu'après le second vol commis par la même personne. Les agents n'opèrent qu'aux abords et à l'extérieur des magasins ; l'inculpée est tout de suite dirigée chez le commissaire. A l'intérieur, ce sont généralement d'anciens inspecteurs en retraite qui font le service. Le vol établi par eux, la personne prise en flagrant délit est déférée au Conseil d'administration, convoqué instantanément par une sonnette électrique, bien connue du personnel. Après avoir été fouillée, si elle ne conteste pas, reconnaît le délit, prouve son identité, on compose, on fait des concessions, et c'est alors qu'elle prend par écrit l'engagement d'indemniser le grand bazar, tout en autorisant l'un de ces délégués à se livrer chez elle à des recherches sans l'intervention de l'autorité judiciaire. Dans cette visite, les marchandises neuves sont seules reprises. Selon son rang, sa fortune, sa position, l'inculpée verse une somme, qui est, dit-on, entièrement consacrée aux pauvres, somme variant de 5 à 6 milles francs.

Il y a des arrondissements privilégiés où, plus on vole, moins il y a de pauvres.

On ne croirait jamais, dit M. Macé, le nombre de gens qui ont la manie du vol. Le chiffre de 100,000 pour le département de la Seine est encore au-dessous de la réalité. Toutes les classes y sont représentées. Du côté des femmes, on rencontre une indigente sur cent voleuses à l'abri du besoin. Les domestiques sans place commettent de nombreux vols ; mais il y en a dix d'arrêtées sur cent institutrices, et celles-ci ne dérobent que des gants ; elles ne résistent pas en présence de ce rayon fascinateur, et ces pauvres diplômées, mourant de faim avec leurs brevets, se font constamment prendre. Cet objet de toilette est indispensable pour se procurer des leçons, et, ne voulant pas l'obtenir par des moyens faciles, elles ont recours au vol.

Et que de femmes du monde, portant des noms honorables qu'un soupçon n'a jamais effleuré, qui ont été cependant déshabillées par les fouilleuses du grand bazar !...

Chose étonnante, bizarre, dans les perquisitions, on trouve des objets volés et collectionnés. J'ai trouvé chez plusieurs maniaques des collections de casse-noisettes, tire-bouchons, manches à gigot, moulins à poivre, à café, et jusqu'à des lampes à esprit-de-vin dont ils n'avaient fait aucun usage. Ces vols étaient commis par tentation et non par besoin.

Les confiseurs, les marchands de gibier, de comestibles, connaissent ce genre spécial de clients. Ils y ont apporté le remède en plaçant à la porte de

sortie un employé dont le rôle consiste à inviter les acheteurs à réparer un oubli, en passant à la caisse y solder le prix de la boîte de bonbons ou de sacs de marrons glacés consciencieusement emportés. »

Lè pronmès à caions.

Quand lè pronmès sont māorès et qu'on lè va grulà, on lè triè, s'on a lo teims, po separâ lè bounès dāi crouïès. On met d'aboo dè coté lè totès ballès po ein férè dāo quegnu, dè la tātra ào dè la confiture, après quiet on ramassè lo bon que restè po lè chetsi ào sélâo, ào po distilâ, et enfin on rappertsè lè berboulès, lè māiti pourriès, lè pequâiès dāi vouépès, lè z'écliaffâiès et lè verdès, po lè caions. On lè fourrè dein on vilhio bosset po lè bailli tsau pou ài bétions, que s'ein reletsont lè pottès, et l'est cllião qu'on lão dit : lè pronmès à caions.

On gaillâ, qu'avâi z'ao z'u étâ recruitâ dein l'artilleri, frequentâvè 'na gaupa, que tsacon sè créyai que cein finetrâi dévant lo menistrè pè on bet d'accordâiron, kâ lè pétabossens n'étiont pas onco einveintâ. Mâ diabe lo pas ! Parait que lo calonier fe cognessance de 'nautra pernetta que lâi pliésai mi, dè façon que la première fut pliantâie quie. La pourra bougressa ein eut prâo guignon ; mâ quand le ve que n'iavâi rein à férè po sè racoumoudâ avoué lo gaillâ, le sè peinsâ : « Atteinds, crouïo sorcier, tè vu prâo derè cein que t'es ! »

Quand l'artilleu modâ po lo camp de Bire, po n'écoula, ne trovâvè pas tant bon lo penatset dè pè la cantina, et coumeint l'avâi bon moian, l'écrise à l'hotô dè lâi einvouyi on tiécon dè bon *La Coûta* po s'ein regalâ avoué lè z'amis et camerâdo. L'est bon. Dou dzo après, vaitsé 'na tiéce qu'arrevè, à se n'adresse et tot conteint dè poâi offri 'na finna gotta ài z'amis, lè va ti criâ et va démandâ ào cantinier on marté et on cisé po déclioulâ la grossa boâite. Quand sont ti quie, l'artilleu fâ châotâ lo couvai et démandâvè dza on tire-boutson ; mâ diabe sâi fé dâo trein ! pas petout lo couvai est lavi, lè z'amis partont dè 'na recaffâiè à sè rebatâ que bas, tandi que lo pourro bougro qu'avâi déclioulâ la tiéce et que n'ein créyai pas sè ge, djurâvè coumeint on tserrottot : la tiéce étai plieinna dè pronmès à caions.

C'étai la gaupa abandenâie qu'avâi volliu lâi férè 'na farça et lâi derè cein que l'irè, que la lâi avâi espédiyi po l'eimbétâ et ma fâi l'avâi adrâi bin réussai, kâ lo gaillâ a étâ couïenâ ào tot fin su lo vin dè sa cava.

Lo leindéman, arrevè onco onna tiéce, et dè creinte de 'na novalla rachon dè pronmès à caions, lo lulu, sein rein derè à nion et po s'esquivâ d'êtrè bin mé couïenâ, sè va eincotâ tot solet à n'on certain carro po la déclioulâ. Stu iadzo, c'étai la bouna, et ben'hirâo dè ne pas avâi onco la vergogne dâo dzo dévant, et dè poâi férè botsi lè couienardès dâi camerâdo, l'a pu, stu coup, lè 'goberdzi et lão provâ que ti sè bossets n'étiont pas plieins dè pronmès à caions.